

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE REDON**



Séance du 6 février 2025 - Délibération n° 2025-001

CONFLUENCES 2030

PACTE DE GOUVERNANCE

**AVENANT PORTANT MAQUETTE FINANCIÈRE POUR
L'EXERCICE 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le 6 février à dix-huit heures, le Conseil Municipal de Redon, dûment convoqué le 27 janvier, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, dans la salle des Mariages de l'Hôtel de Ville, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pascal Duchêne, Maire.

Nombre de membres du Conseil	
En exercice	29
Présents	23
Votants	28
Vote	
Pour	28
Contre	0
Abstention	0

Président de séance : Monsieur Pascal Duchêne, Maire.

En présence de l'ensemble des membres du Conseil Municipal à l'exception de :

- Absents excusés ayant donné mandat de vote :

Monsieur Marc Droguet, pouvoir donné à Monsieur Lionel Remande.

Monsieur André Croguennec, pouvoir donné à Monsieur Jacques Carpentier.

Madame Rola Abi Fadel, pouvoir donné à Madame Maria Torlay.

Monsieur Mickaël Jouan, pouvoir donné à Madame Sylvie Massicot.

Madame Soazig Ruiz, pouvoir donné à Madame Karen Lanson.

- Absente excusée n'ayant pas donné mandat de vote :

Madame Anaïs Cadoret.

Secrétaire de séance : Monsieur Stéphane Lefebvre.

Rapport de Pascal Duchêne, Maire.

La présente délibération a pour objet d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant au Pacte de Gouvernance liant Redon Agglomération, la Ville de Redon et la Ville de Saint-Nicolas de Redon dans le suivi opérationnel du projet Confluences 2030 pour l'exercice 2025.

En 2020, les trois collectivités partenaires du projet Confluences 2030 ont validé un nouveau Pacte de Gouvernance pour une durée de six ans (2020-2026) qui fixe le cadre d'actions conjointes et d'engagements financiers.

Envoyé en préfecture le 07/02/2025
 Reçu en préfecture le 07/02/2025
 Publié le - 7 FEV. 2025
 ID : 035-213502362-20250206-SGAL2025_074-DE

Les objectifs visés par ce Pacte de Gouvernance sont les suivants :

1. Assurer la cohérence de la mise en œuvre opérationnelle du projet ;
2. Porter et mettre en synergie la dynamique du projet "Confluences" avec les stratégies territoriales (Projet de territoire, SCOT, etc.) ;
3. Se saisir du projet comme effet levier de marketing territorial pour communiquer sur le territoire, intensifier son attractivité vers l'extérieur en lien avec les autres opérations majeures du territoire ;
4. Soutenir la mobilisation des habitants et acteurs du territoire, accompagner l'initiative ;
5. Mutualiser des moyens d'ingénierie pour accompagner les opérations pilotées par les différentes collectivités.

La maquette financière, jointe en annexe, identifie le plan d'actions lié à la gestion globale du projet Confluences 2030 pour l'année 2025 et s'inscrit dans la continuité du plan d'action 2024.

Cette maquette vient compléter les modalités de répartition des charges définies à l'article 13 du Pacte de Gouvernance.

Les conditions de prise en charge du coût de coordination, de communication, de concertation et d'animations de Confluences d'été visées à l'alinéa 1 de l'article 13 du Pacte de Gouvernance sont les suivantes :

- Redon Agglomération : 20 %,
- Ville de Redon : 60 %,
- Ville de Saint-Nicolas-de-Redon : 20 %.

En revanche, les coûts liés à l'assistance à maîtrise d'ouvrage assurée par l'Agence d'Urbanisme de la région de Saint-Nazaire (ADDRN), sur la base de 40 jours d'intervention, fera l'objet d'une répartition spécifique au prorata du temps alloué à chacune des missions qui lui seront confiées et de la maîtrise d'ouvrage, à savoir :

Missions	Jours	Montant prévisionnel	Ville de Redon		Redon Agglomération		Ville de Saint-Nicolas de Redon	
Gouvernance générale	12 j	9 000 €	60 %	5 400 €	20 %	1 800 €	20 %	1 800 €
La Digue	8 j	6 000 €					100 %	6 000 €
Opération Stef	20 j	15 000 €	50 %	7 500 €	50 %	7 500 €		
Total	40 j	30 000 €	43 %	12 900 €	29,19 %	9 300 €	30,50 %	7 800 €

Sur ces bases de ces répartitions, la contribution financière totale de la Ville de Redon, pour l'année 2025, s'élève à 47 100 euros sur un montant global de dépenses prévisionnelles de 87 000 euros.

Envoyé en préfecture le 07/02/2025
Reçu en préfecture le 07/02/2025
Publié le - 7 FEV. 2025
ID : 035-213502362-20250206-SGAL2025_074-DE

Le Conseil Municipal,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Pacte de Gouvernance signé le 19 mai 2021 entre la Ville de Redon, Redon Agglomération et la Commune de Saint-Nicolas-de-Redon, régissant les relations pour le portage du projet "Confluences 2030",
Vu la délibération n° 2021-049 en date du 24 juin 2021 approuvant le Pacte de Gouvernance Confluences 2030,
Vu la délibération n° 2020-086 en date du 8 octobre 2020 approuvant le plan guide d'aménagement et de programmation Confluences 2030,
Vu l'avenant au Pacte de Gouvernance lié à l'exercice 2025 et la maquette financière 2025,
Vu la présentation en Commission Finances du 15 janvier 2025,
Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,
Après en avoir délibéré,

À L'UNANIMITÉ

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant au Pacte de Gouvernance Confluences 2030, pour l'exercice 2025, tel qu'il est présenté en annexe.

PREND ACTE du projet de maquette financière 2025 annexé.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout autre document afférent à cette décision.

Pour extrait conforme,

Pascal Duchêne
Maire de Redon



Le Secrétaire de séance,
Stéphane Lefebvre
Conseiller municipal

Mis en ligne le - 7 FEV. 2025

CONFLUENCES 2030



PACTE DE GOUVERNANCE CONFLUENCES 2030 AVENANT – EXERCICE 2025

IL EST CONCLU ENTRE

REDON Agglomération, 3 rue Charles Sillard à REDON

Représentée par son Président, Jean-François MARY, dûment habilité par délibération du conseil communautaire du 28 février 2022,

La Ville de Redon, Place Saint-Sauveur à REDON

Représentée par son Maire, Pascal DUCHENE, dûment habilité par délibération du conseil municipal du 03 février 2022,

et

La Commune de Saint-Nicolas de Redon, 26, rue de Nantes à SAINT-NICOLAS DE REDON

Représentée par son Maire, Albert GUIHARD, dûment habilité par délibération du conseil municipal du 26 janvier 2022,

Ci-après désignés les « cosignataires »

Vu le pacte de gouvernance validé le 19 mai 2021 entre REDON Agglomération, la Ville de Redon et la commune de Saint-Nicolas-de-Redon, régissant les relations pour le portage du projet « Confluences 2030 » et les conditions d'associations et de consultation des collectivités sur le périmètre du projet,

Article 1er – Objet de l'avenant

Dans le cadre du pacte de gouvernance « Confluences 2030 », le présent avenant arrête et organise les conditions et modalités d'association des trois collectivités signataires, pour les actions à mener sur l'exercice 2024.

Article 2 – Cadre d'intervention 2025

La maquette financière jointe en annexe identifie le plan d'action lié à la gestion globale du projet pour l'année 2025.

Cette maquette vient compléter les modalités de répartition des charges définies à l'article 13 du Pacte de gouvernance.

Les conditions de prise en charge du coût de coordination, de communication, d'animations de Confluences d'été et de concertation visées à l'alinéa 1 de l'article 13 du Pacte de gouvernance sont les suivantes :

- REDON Agglomération : 20 %
- Ville de Redon : 60 %
- Commune de Saint-Nicolas-de-Redon : 20 %.

En revanche, les coûts liés l'assistance à maîtrise d'ouvrage assurée par l'Agence d'Urbanisme de la région de Saint Nazaire (ADDRN), sur la base de 40 jours d'intervention, fait l'objet d'une répartition spécifique au prorata du temps alloué à chacune des missions qui lui seront confiées et de la maîtrise d'ouvrage, à savoir :

Missions	jours	montant prévisionnel	REDON		REDON Agglomération		St-Nicolas de Redon	
Gouvernance générale	12	9 000,00 €	60%	5 400,00 €	20%	1 800,00 €	20%	1 800,00 €
La Digue	8	6 000,00 €					100%	6 000,00 €
Stef	20	15 000,00 €	50%	7 500,00 €	50%	7 500,00 €		- €
Total	40	30 000,00 €	43,00%	12 900,00 €	29,19%	9 300,00 €	30,50%	7 800,00 €

Article 3 – Conditions financières

Pour les charges supportées sur l'exercice 2025, REDON Agglomération émettra un titre de recette au cours du premier trimestre 2024 auprès des cosignataires, sur présentation d'un justificatif des dépenses réalisés signé du Trésorier.

Les collectivités s'engagent à mettre en paiement le titre correspondant dans un délai de 30 jours à compter de sa réception.

Fait à Redon, le

En trois exemplaires originaux,

Pour REDON Agglomération
Le Président

Pour la Ville de Redon
Le Maire

Pour la commune
de Saint-Nicolas de Redon
Le Maire

Jean-François MARY

Pascal DUCHENE

Albert GUIHARD

PG - GESTION DU PROJET
G - GOUVERNANCE INTERNE

Actions			Prévisionnel 2024		Réalisé 2024		Base	Prévisionnel 2025	
			€		€			€	
PG.1	PG.1 a	AMO Programmation projet urbain : mission ADDRN	30 000,00 €	TTC	30 000,00 €	HT	30 000,00 €	HT	
PG.2	PG.2 a	Concertation / animation citoyenne	10 000,00 €	TTC	11 342,00 €	TTC	10 000,00 €	TTC	
	PG.2 b	Mission d'assistance MOE Grether			2 000,00 €	HT	2 000,00 €	HT	
	PG.2.c	Communication Confluences d'été	6 000,00 €	TTC	5 539,00 €	TTC	5 000,00 €	TTC	
PG.3		Autres actions de communication et marketing	6 000,00 €	TTC	0,00 €	TTC	6 000,00 €	TTC	
G.4	G.4a	Coordination Confluences	35 000,00 €	TTC	35 000,00 €	TTC	34 000,00 €	TTC	
	G.4b	Contribution des services des 3 collectivités dans la gouvernance générale	Estimé en interne à chaque collectivité						
	G.4c	Mobilisation des services des 3 collectivités au pilotage des opérations	Estimé en interne à chaque collectivité						
TOTAL PG - GESTION DU PROJET / G - GOUVERNANCE INTERNE			87 000,00 €		83 881 €		87 000,00 €		

AUTOFINANCEMENT = COSIGNATAIRES					
REDON Agglomération		Redon		St-Nicolas de Redon	
%	€	%	€	%	€
29,19%	9 300 €	43,0%	12 900 €	30,50%	7 800 €
20%	2 000,00 €	60%	6 000,00 €	20%	2 000,00 €
20%	400,00 €	60%	1 200,00 €	20%	400,00 €
20%	1 000 €	60%	3 000 €	20%	1 000 €
20%	1 200 €	60%	3 600 €	20%	1 200 €
20%	6 800 €	60%	20 400 €	20%	6 800 €
	20 700 €		47 100 €		19 200 €

- Sigles utilisés :
- CD 35
 - CD 44
 - DA
 - DC
 - DE